



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE Séance du 13 février 2024 à 19h30

Le 13 février 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2024 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

*Laëtitia BOCQUILLET, Sébastien MOLAND, Cédric MAILLY,
Ophélie MANSARD, Mathieu NOCHALSKI, Franck PEUTAT
Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER,
Alexandre JACQUOT, Philippe DEVOIR, Clémence VARLET*

Pouvoir (s) :

Secrétaire : Philippe DEVOIR

ENR – zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE_{NR}).

Ces ZAE_{NR} doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Madame le Maire informe qu'une réunion d'information avec la Préfecture à lieu le mardi 12 mars 2024 à Airion à laquelle nous seront présent moi-même, mon deuxième adjoint et ma secrétaire.

Présentation du rapport de la CRC des comptes de la Communauté de Communes du Plateau Picard

La communauté de communes du Plateau Picard a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des comptes des Hauts-de-France portant sur l'examen des comptes et de la gestion pour les exercices 2017 et suivants. Pour rappel, les EPCI font l'objet périodiquement d'un contrôle de la CRC (en moyenne tous les 10 ans) ; le dernier datant de 2009.

A l'issue du contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations provisoires auxquelles le président a apporté une réponse écrite le 10 juillet 2023. Suite à cette réponse, la CRC des Hauts-

de-France a arrêté ses observations définitives et transmis le rapport d'observations définitives joint en annexe.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, dès la plus proche réunion qui suit la réception du rapport, et donner lieu à un débat.

Pour information, l'article L.243-8 du même code prévoit également que le rapport d'observations définitives soit transmis par la CRC aux Maires des communes membres de l'EPCI immédiatement après la présentation qui en est faite à l'assemblée délibérante de ce dernier. Ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu le rapport d'observations définitives du 10 novembre 2023 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard au cours des exercices 2017 et suivants ;

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du Codes des juridictions financières le rapport d'observations définitives doit être présenté lors de la plus proche séance du conseil communautaire et qu'il donne lieu à un débat ;

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

ACTE la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard pour les exercices 2017 et suivants ;

ACTE la tenue d'un débat sur ledit rapport qui a donné plusieurs réflexions sur la gestion des comptes.

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au greffe de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.

Attribution logement – 13 bis rue du bois

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de louer le logement N°2 du 13 bis rue du Bois (2ème étage) à compter du 1er avril 2024 à Monsieur Joël DESSEAUX pour un loyer mensuel de 454,62 €

Autorise Madame le Maire à signer le bail rédigé par les services de la mairie.

Information(s) :

- ↳ Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2024 concernant le dossier de la boulangerie. Les gérants était bien redevable de 5 708,68€ puis ils ont déposé un chèque de 3 372,25€ le 14 février 2024 directement à la trésorerie et reste redevable de 3 055,39 € (comprend la taxe d'ordure ménagère 854,00 €, reste loyer novembre 44,51€, loyers de décembre 2023, janvier et février 2024 pour un montant de 2156,88€). La procédure a été lancée auprès de l'huissier le 14 février 2024.
- ↳ Madame le Maire informe qu'elle a reçu une invitation de la Chambre de l'Agriculture pour participer à la journée des territoires le jeudi 14 mars 2024 de 9h à 16h30 à la salle Pommery à Clermont. Mr P.Devoir et Mr R.Thoquer participeront à la journée des territoires.

Questions diverses :

- ↪ Mme L.Bocquillet a été interpellé par Mr Befve concernant un affaissement devant le 17 rue de la chapelle. Ils seront prévus lors des prochains travaux.
- ↪ Mme C.Varlet demande si les travaux rue de Tricot sont en cours par l'UTD Centre, pour information, les travaux ne sont pas prévus pour 2024.
- ↪ Mr P.Devoir informe qu'il a demandé aux agents techniques de tailler la haie chemin de bois EST.
- ↪ Discussion autour des chemins agricoles et l'état des routes communales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 13 février 2024 a comporté 2 délibérations comme suit :

1	Présentation du rapport de la CRC des comptes de la Communauté de Communes du Plateau Picard	N° 24-02-07
2	Attribution logement – 13 bis rue du bois	N° 24-02-08

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET		Franck PEUTAT	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			